



## Philippe GOUJON

Maire du 15<sup>e</sup> arrondissement

Madame, Monsieur,

La Ville de Paris a lancé en décembre 2020 la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU), outil juridique qui régit l'ensemble des constructions et des destinations sur le territoire parisien et par la même régit votre cadre de vie.

Le PLU est constitué de cinq pièces, toutes modifiées dans le cadre de cette procédure de révision engagée :

- ✚ **Le rapport de présentation** qui dresse un état des lieux de la situation existante et des perspectives d'évolution ;
- ✚ **Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)**, qui décrit les grandes orientations d'urbanisme à l'horizon 2030 ;
- ✚ **Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)** qui définissent les secteurs et quartiers présentant des enjeux spécifiques ;
- ✚ **Le règlement** qui détaille des règles d'urbanisme par zone et les possibilités de construction sur le territoire ;
- ✚ **Les annexes.**

*Le PLU en vigueur est consultable sur le site : [pluentligne.paris.fr](http://pluentligne.paris.fr)*

Depuis le lancement de la procédure visant à élaborer un PLU Bioclimatique, plusieurs étapes ont déjà été franchies :

- Début 2021 : la phase d'information préalable
- Du 12 avril au 16 juillet 2021 : la **concertation sur le diagnostic territorial**, avec un état des lieux du territoire. Ce diagnostic dresse un bilan détaillé pour le 15<sup>e</sup> en termes de logements, emplois, nature, commerces, services, morphologie du bâti et patrimoine, etc.... Ce diagnostic est consultable sur le site de l'APUR : [Révision du Plan local d'urbanisme \(PLU\) de Paris - Synthèse du diagnostic territorial - 15e arrondissement \(apur.org\)](http://www.apur.org)
- Du 21 janvier au 1<sup>er</sup> avril 2022 : la **concertation publique sur les grandes orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** du futur PLU bioclimatique de Paris. Vous pouvez trouver la synthèse de cette concertation sur [idee.paris.fr](http://www.idee.paris.fr) : <https://idee.paris.fr/project/revision-du-plan-local-durbanisme-diagnostic/step/une-synthese-de-la-consultation-de-la-phase-de-diagnostic>.
- **Dès le 5 septembre, nous engagerons la phase de concertation sur les projets de Règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation qui est l'une des étapes les plus importantes de cette procédure** : il s'agit d'une déclinaison du document, à l'échelle du quartier et de la rue. C'est la phase de concertation la plus concrète puisque vous allez pouvoir vous exprimer sur les changements et les évolutions que vous souhaiteriez voir demain dans votre rue, votre quartier. Protéger un bâtiment, un commerce, végétaliser un espace, protéger un arbre. Toutes ces demandes seront recensées.

Les 5 thématiques sur lesquels vous serez amenés à vous prononcer sont :

- Identification des parcelles à végétaliser et des espaces paysagers à protéger
- Protection du patrimoine paysager
- Renforcement de la protection des formes urbaines et du patrimoine
- Protection du commerce et de l'artisanat
- Réserves pour logements
- Identification des besoins d'équipements publics

Le nouveau PLU bioclimatique a vocation à prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et à répondre aux attentes de la population en matière de protection de l'environnement et de cadre de vie.

La majorité municipale du 15<sup>e</sup> a réalisé une première liste de prescriptions localisées pour ce futur PLU.

Notre arrondissement compte actuellement 308 terrains classés en espaces verts protégés, espaces libres à végétaliser et espaces paysagers dans le PLU en vigueur. Nous avons formulé une trentaine de demandes supplémentaires portant sur des sites à classer en zone urbaine verte et/ou à végétaliser.

Le 15<sup>e</sup> comporte également 1 135 adresses frappées d'une prescription sur la hauteur et/ou le volume du bâti et 142 bâtiments protégés au titre de la « Protection de la Ville de Paris » (PVP). La Mairie du 15<sup>e</sup> a formulé une centaine de nouvelles demandes de protection afin de préserver davantage l'identité de nos quartiers.

Par ailleurs, le 15<sup>e</sup> englobe un linéaire de 26 300 mètres protégés pour les activités commerciales et artisanales. 7 nouveaux linéaires ont été proposés.

Il existe au PLU des réserves pour la création de logements sociaux. 38 terrains sont actuellement frappés de cette obligation alors que leur suppression a été demandée ou leur évolution pour une meilleure attractivité des familles des classes moyennes.

Enfin, le PLU actuel compte 27 réserves pour équipements publics. Au regard des besoins des habitants, une demande de 13 nouveaux équipements localisés a été formulée.

De son côté, la Ville de Paris a notamment proposé 36 nouvelles réserves pour logements sociaux, alors que leur nombre a déjà doublé en 20 ans.

L'ensemble de ces propositions ont ainsi vocation à être enrichies par vos idées et vos suggestions au cours de la concertation entre le 5 septembre et le 4 novembre.

**Au vu des enjeux, vos contributions sont attendues sur le site internet dédié : [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr)**

**Je vous invite également à participer à la réunion publique le  
mardi 20 septembre à 19h en Mairie du 15<sup>e</sup>**

Je compte vivement sur votre présence et votre mobilisation et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués. *et les meilleurs*

  
Philippe GOUJON